

Bloc 1 : Pratique comptable <i>(comptabilité/doctrine comptable/comptes consolidés/information financière/IFRS)</i>							
	<i>Thème</i>	<i>Message clé</i>	<i>Source</i>	<i>Objectif pédagogique</i>	<i>Référence revue</i>	<i>Activité</i>	<i>Temps</i>
1	Comptes d'ensemble des partis ou groupements politiques	Le règlement de l'ANC 2018-03 du 12 octobre 2018 sur les comptes d'ensemble des partis ou groupements politiques, à appliquer aux comptes 2018, a été homologué.	Arrêté du 26 décembre 2018, JO du 30	Connaître le nouveau cadre comptable qui s'applique	RFC 467 janvier 2019, p. 5	<i>Fiche info</i>	1'
2	Refacturation de frais ou remboursement de débours	La nuance entre les remboursements de frais ou de débours peut paraître subtile, mais la qualification des frais engagés en débours au regard de la TVA répond à des conditions strictes. La gestion comptable et fiscale de ces dépenses est différente et tient à la notion d'intermédiation. Rappelons que ne pas respecter les critères d'éligibilité au caractère de débours peut entraîner de lourdes conséquences fiscales.	CGI art. 267, II-2° ; BOFiP-TVA-BASE-10-10-30-§§ 200 à 230-15/01/2014	Faire le point sur les différences entre le traitement des remboursements de débours ou la refacturation des frais	RFC 467 janvier 2019, pp. 9 et 10	<i>Fiche info</i> <i>Exercice : catégorisation</i>	2' 3'
3	Le secteur non lucratif doté de nouvelles règles	Le nouveau règlement de l'ANC dédié aux particularités comptables du secteur non lucratif a été homologué. Il s'appliquera de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} janvier 2020 et peut	ANC, règl 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,	Connaître le nouveau cadre comptable qui s'applique	RFC 467 janvier 2019, pp. 11 et 12	<i>Fiche info</i>	3'

		être anticipé. Voici les évolutions portées par le nouveau texte.	homologué par arrêté du 26, JO du 30				
4				Vérifier l'acquisition des connaissances.		Quiz final	2'
						TOTAL	11'

Bloc 2 : Environnement légal et professionnel

(juridique, fiscal, social, audit, profession)

	<i>Thème</i>	<i>Message clé</i>	<i>Source</i>	<i>Objectif pédagogique</i>	<i>Référence revue</i>	<i>Activité</i>	<i>Temps</i>
1	Contrôles de la DPEF	La déclaration de performance extra-financière (DPEF), applicable aux exercices ouverts à compter du 1 ^{er} septembre 2017 dans les sociétés de grande taille, se substituera pour la 1 ^{ère} fois aux informations RSE, lorsque l'exercice coïncide avec l'année civile, dans le rapport de gestion relatif aux exercices clôturant au 31 décembre 2018.	CNCC, avis technique, « Déclaration de performance extra-financière : intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI », décembre 2018	Appréhender les contours des missions du CAC relatives à la DPEF	RFC 467 janvier 2019, pp. 23 à 26	<i>Fiche info</i>	4'
2	Audit légal d'une entité utilisatrice d'un CSP	La CNCC a publié une nouvelle note d'information.	CNCC, NI XIX « Le CAC et l'audit d'une entité ayant recours aux services d'un CSP au sein d'un groupe », septembre 2018	Suivre les nouveaux textes de doctrine professionnelle	RFC 467 janvier 2019, p. 4	<i>Fiche info</i>	3'
3	Les principales mesures de la loi de finances 2019	Le volet « fiscalité des entreprises » de la loi de finances pour 2019 contient d'importantes mesures en particulier en matière d'IS. La loi définitivement adoptée comporte quelques nouveautés par rapport au projet commenté dans notre revue de novembre dernier. En définitive, ce millésime met en place plusieurs réformes d'ampleur pour les entreprises, dont nous rappelons ci-après les principales caractéristiques.	Loi 2018-1317 du 28 décembre 2018, JO du 30 La Revue Fiduciaire, FH 3772 et 3773	Suivre l'actualité fiscale	RFC 467 janvier 2019, pp. 13 à 20	<i>Sélection de vidéos</i>	37'

4	Forfait social sur l'épargne salariale : nouvelle donne en 2019	La loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 fait entrer en vigueur dès le 1 ^{er} janvier 2019 certaines mesures sur le forfait social appliqué à l'épargne salariale qui avaient été initialement inscrites dans le projet de loi Pacte : la suppression du forfait social sur la participation, l'intéressement et les abondements aux PEE dans les PME, d'une part, et la réduction de son taux pour les abondements de l'employeur sur les contributions des salariés liés à l'acquisition de titres de l'entreprise ou d'entreprises du groupe, d'autre part.	Loi 2018-1203 du 22 décembre 2018, art. 16, JO du 23	Suivre l'actualité sociale	RFC 467 janvier 2019, pp. 21 et 22	Vidéo	3'
5	Prime exceptionnelle de « pouvoir d'achat »	La prime exceptionnelle versée entre le 11 décembre 2018 et le 31 mars 2019 aux salariés ayant perçu en 2018 une rémunération inférieure à 3 SMIC est exonérée de cotisations et de contributions sociales.	loi 2018-1203 du 24 décembre 2018, art. 1, JO du 26	Suivre l'actualité sociale	RFC 467 janvier 2019, p. 6	Fiche info Quiz	2' 1'
6	Aide à l'embauche d'apprentis	Le montant de la nouvelle aide financière unique à l'embauche d'apprentis vient d'être fixé.	Décret 2018-1348 du 28 décembre 2018, JO du 30	Suivre l'actualité sociale	RFC 467 janvier 2019, pp. 6 et 7	Fiche info	2'
7	Indemnités de rupture conventionnelle collective et forfait social	Les indemnités de rupture conventionnelle collective et de congé de mobilité sont expressément exclues du champ du forfait social.	Loi 2018-1203 du 22 décembre 2018, art. 16-I, 1 ^o , a	Suivre l'actualité sociale	RFC 467 janvier 2019, p. 7	Annonce audio	1'
8	DPEF : informations supplémentaires à fournir	La nouvelle déclaration de performance extra-financière (DPEF) est complétée à la veille de son entrée en vigueur.	➤ Loi 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, art. 84)	Suivre l'actualité juridique	RFC 467 janvier 2019, pp. 7 et 8	Fiche info Quiz	3' 3'

			<p>➤ Loi 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, art. 55</p> <p>➤ Loi 2018-898 du 23 octobre 2018, art. 20</p>				
9	SA et SCA cotées : information sur la mixité des dirigeants	Le rapport sur le gouvernement d'entreprise des SA et SCA cotées de grande taille doit désormais fournir une information supplémentaire sur la politique de mixité appliquée au conseil d'administration.	Loi 2018-771 du 5 septembre 2018, art. 104, VII, 2°	Suivre l'actualité juridique	RFC 467 janvier 2019, p. 8	<i>Fiche info</i>	1'
10				Vérifier l'acquisition des connaissances.		Quiz final	3'
						TOTAL	63'

Bloc 3 - Dossier du mois – La valorisation des entreprises par les multiples

	Thème	<i>Message clé</i>	<i>Objectif pédagogique</i>	<i>Référence revue</i>	<i>Activité</i>	<i>Temps</i>
1	Les quatre étapes de l'approche par les multiples	L'approche par les multiples nécessite de suivre 4 étapes qui vont de la construction d'un panel de référence à la valorisation de l'entreprise.	Connaître les étapes clés de la valorisation d'une entreprise par les multiples	RFC 467 janvier 2019, pp. 29 à 30	<i>Fiche info</i>	1'
2	Les trois types de critères pour construire un « bon » panel de référence	La construction d'un panel de référence se fait en ayant recours à trois types de critères : des critères géographiques, des critères d'activité et des critères financiers.	Appréhender les critères de construction d'un panel de référence.	RFC 467 janvier 2019, pp. 30 à 35	<i>Fiche info</i> <i>Quiz</i>	2' 2'
3	Le relevé des données du panel de référence et le calcul des multiples	Après avoir obtenu à l'étape précédente un échantillon qui va servir de base de données permettant de faire ressortir des éléments de référence, il reste à extraire certaines données de ces panels.	Déterminer les valeurs du panel à collecter	RFC 467 janvier 2019, pp. 35 à 39	<i>Fiche info</i> <i>Cas pratique</i>	2' 2'
4	Evaluer l'entreprise	Les deux dernières étapes consistent en la détermination des résultats normatifs de l'entreprises à évaluer et en la valorisation de l'entreprise proprement dite.	Mener à bien l'évaluation d'une entreprise par la méthode des multiples	janvier 2019, pp. 39 à 40	<i>Fiche info</i> <i>Exercice : catégorisation</i>	1' 2'
5	Adapter la méthode des multiples aux PME	Lorsque la méthode des multiples est utilisée pour valoriser une PME, il convient d'adapter le multiple d'une prime liée à la taille et de la zone géographique couverte par la PME.	Adapter la méthode des multiples aux PME	janvier 2019, pp. 41 à 51	<i>Fiche info</i>	1'
6	Quiz final		Vérifier l'acquisition des connaissances.		Quiz final	3'
					TOTAL	16'